

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-51

Objet : Adoption de l'avant-projet de  
création d'un pôle des services publics des  
Merisiers

**Séance du 27 mai 2024**

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai, à 18h00 le  
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Ali RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI  
OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard  
GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC,  
Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY,  
Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay  
FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina  
MORAIS, Guy MALANDAIN, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick  
LEBOUCQ, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Djamel ARICHI représenté par Aminata DIALLO  
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON  
Housseem DHAOUADI représenté par Alienor EBLING  
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE  
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY  
Said DSOULI représenté par Pierre BASDEVANT  
Anne CLERTE-DURAND représentée par Guy MALANDAIN  
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUCQ  
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE  
Fouzi BENTALEB représenté par Murielle BERNARD  
Maxime VELAY représenté par Colette PARENT

**Absents :** Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, M.  
Othman NASROU, Mohamed KAMLI.

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Pascal TRAN - Nahida Aoustin - Zouhir  
AGHACHOUÏ - Jules CHAMOÛX - Nelly LOUIS - Zaïr AMARI -  
Chantal MONNIER

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal  
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente  
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa  
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé  
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui  
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale  
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité  
territoriale pendant ce délai.*

**Objet : Adoption de l'avant-projet de création d'un pôle des services publics des Merisiers**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

**Considérant** que la ville de Trappes porte l'ambition de constituer un pôle de services publics répondant aux nouveaux besoins d'une population en pleine diversification, avec les constructions nouvelles issues de l'ANRU 1 et de la ZAC de l'Aérost. Ce pôle socio-culturel des Merisiers doit notamment permettre de regrouper les services essentiels à la population suivants :

Sur l'Etablissement Recevant du Public 1 (ERP 1) :

- Le Centre Socio-Culturel (actuellement isolé), un lieu d'animation sociale et culturelle, notamment à destination des jeunes et des familles
- La Maison des Jeux de la Ville, espace ludique pour éveiller l'esprit et divertir l'enfant

Sur l'Etablissement Recevant du Public 2 (ERP 2) :

- La Maison des Parents, accompagnement dans l'exercice de la parentalité
- L'espace Petite Enfance accompagnement des familles dans les premières démarches et préparer l'entrée en crèche
- Le Pôle Réussite Educative, proposition d'un accompagnement sur-mesure en matière d'éducation

**Considérant** que la ville a acquis un local d'une surface de 564 m2 livré à nu dans le cadre d'une Vente en Etat Future d'Achèvement (VEFA) d'un projet porté par NEXITY pour un montant de 960 000 € Toutes Taxes Comprises, dit l'ERP 1 ;

**Considérant** que le budget global estimé pour cette opération de travaux, avec la maîtrise d'œuvre réalisée en interne, s'élève à la somme de 770 833 € HT pour des travaux qui s'étendront sur 6 mois avec une livraison prévisionnelle fixée au premier trimestre 2025 ;

**Considérant** que la subvention sollicitée auprès des services de la Préfecture des Yvelines au titre de la DSIL 2024 s'élève à la somme de 900 000 € pour l'ERP1 et l'ERP 2 ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article 1 : Adopte** le projet de l'opération de travaux « Aménagement du pôle des services publics des Merisiers » destiné à accueillir :

- Sur l'ERP1 le Centre Socio-Culturel et La Maison des Jeux de la Ville » pour un montant de travaux de 708 333 € HT, soit 850 000 € TTC.
- Sur L'ERP2 la Maison des Parents, l'espace Petite Enfance et le Pôle Réussite Educative pour un montant de travaux de 666 667 € HT, soit 800 000 € TTC.

**Article 2 : Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2024.

**Article 3 : S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PÔLE SOCIO-CULTUREL DES MERISIERS</b>						
Dépenses			Recettes			
	EUR HT	EUR TTC		EUR HT	%	EUR TTC
1. Etudes préalables	45 000 €	54 000 €	Etat DSIL 2024	900 000 €	24%	900 000 €
<i>Dont Bureau de contrôle</i>	12 500 €	15 000 €	Trappes	1 620 000 €	76%	1 944 000 €
<i>Dont BET Fluides</i>	2 500 €	3 000 €				
<i>Dont Thermicien</i>	7 500 €	9 000 €				
2. Acquisition des locaux	1 100 000 €	1 320 000 €				
3. Travaux ERP 1	708 333 €	850 000 €				
4. Travaux ERP 2	666 667 €	800 000 €				
<b>TOTAL</b>	<b>2 520 000 €</b>	<b>3 024 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 520 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>3 024 000 €</b>

**Article 4 : Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, chapitre 21 de la section d'investissement.

**Article 5 : Autorise** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération « aménagement du pôle des services publics des Merisiers » rue Eugène Pottier dans le but d'accueillir le Centre Socio-Culturel, la Maison des Jeux de la Ville, la Maison des Parents, l'espace Petite Enfance et le Pôle Réussite Educative.

**Approuvé à l'unanimité**

**Pour extrait conforme,**